



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT URB-205-20-2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, conformément à la Loi, que le Règlement numéro URB-205-20-2025 est entré en vigueur le 31 mars 2026, soit à la date de la notification de l'avis de la Ministre des Affaires municipales le confirmant.

Règlement URB-205-20-2025

Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville et ayant pour objet de créer une affectation jardin zoologique, de modifier la délimitation d'une affectation d'extraction à Saint-Jacques-le-Mineur et de modifier certaines normes concernant l'hébergement commercial.

Le règlement URB-205-20-2025 est disponible pour consultation au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC [Politiques et règlements - MRC Jardins-de-Napierville](#).

Donné à Saint-Michel, ce 9 avril 2026.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Amélie Latendresse'.

Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière